

## **Règlement du 10<sup>ème</sup> Symposium International de Sculpture Contemporaine Monumentale sur Marbre** Du 5 au 18 septembre 2016 à Julienne (Charente – France)

### **Thème : « Symbolique du 10 »**

#### **ARTICLE 1 : OBJET**

L'association "Julienne, Métiers d'Art & Tourisme" organise le 10<sup>ème</sup> Symposium International de Sculpture Monumentale sur Marbre 2016, à Julienne, en partenariat avec les Marbres de France.

Cette manifestation a pour objectifs de :

- Faire connaître l'art de la sculpture au public (travail devant le public)
- Promouvoir les artistes participants (exposition d'œuvres en marbre, bois, métal ou tout autre matériau).
- Produire des œuvres originales et contemporaines qui deviendront partie prenante d'un circuit de découverte artistique et ludique commencé en 2002, le "Chemin de la Sculpture en Pays Charentais".
- Enrichir le patrimoine culturel de la commune de Julienne et de la région charentaise.
- Avoir un rôle éducatif en direction des enfants.

#### **ARTICLE 2 : THEME, DATES ET LIEU**

- A l'occasion de sa 10<sup>ème</sup> édition, Le thème de la Biennale 2016 est « la symbolique du 10 »

Ce thème mérite une petite explication : Le 10 pour fêter notre dixième édition bien sûr !

Ce thème doit être pris dans sa symbolique : « Le nombre 10 est considéré comme le plus parfait des nombres. Il contient l'unité qui a tout fait et le zéro symbole de la matière et du chaos, duquel est tout sorti. Il comprend donc, dans sa symbolique, le créé et l'incrété, le commencement et la fin, la puissance et la force, la vie et le néant. Pour résumer, c'est le symbole de la création universelle ».

Chaque artiste devra proposer une œuvre ORIGINALE et CONTEMPORAINE sur ce thème.

- Le symposium se tiendra **du 5 au 18 septembre 2016** sur la Place de la Mairie à Julienne (16200) en Charente.
  - Les artistes réaliseront leur projet sur place et en présence du public, du 5 au 18 septembre 2016.
- Le symposium aura lieu quelles soient les conditions climatiques.

#### **ARTICLE 3 : MATERIAUX**

- Les sculptures seront réalisées en taille directe.
- Le médium : Le Marbre de Saint Pons de Thomières soit le « Kuros Fleur de Pêcher », soit le rouge de Saint Pons.  
(Pour information sur ces marbres : [www.marbres-de-france.fr](http://www.marbres-de-france.fr))
- Dimensions : les blocs auront tous la même dimension : 170/80/80 cm, épannelés 6 faces.
- Les blocs de Marbre seront mis en place par les organisateurs, les sculpteurs devront signaler avant la mise en place la position souhaitée.
- Les sculptures seront en un seul bloc et aucune manutention ne sera possible pendant le symposium.

#### **ARTICLE 4 : CALENDRIER**

- Le dimanche 4 septembre à partir de 14 heures sera réservé à l'accueil des sculpteurs et à leur installation.
  - Les travaux débiteront le lundi 5 septembre à 8 heures, pour se terminer le dimanche 18 septembre à 12 heures.
  - Horaires de travail : 8h-20h
  - Jeudi 8 septembre à 18 heures : vernissage de l'exposition d'œuvres personnelles des sculpteurs.
  - Le lundi 12 septembre sera une journée de repos, à l'occasion de laquelle l'association organisatrice proposera un programme de visites et de découverte de la région.
  - Dimanche 18 septembre à 16 heures : cérémonie de clôture et remise des diplômes aux sculpteurs au titre de leur participation. La présence des sculpteurs est indispensable.
- Après la cérémonie, l'exposition sera démontée.

• Les œuvres devront être terminées impérativement le 18 septembre à 12 heures. Dans le cas contraire, l'association organisatrice se réserve le droit de ne pas verser d'indemnités.

#### **ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATS**

- Le jury présélectionnera 6 participants sur leur projet, explications, croquis et expérience sur le marbre.
- Leur sélection sera confirmée après réception de la maquette en volume au 1/10<sup>ème</sup>.
- **Date limite d'envoi des dossiers de candidature : 1<sup>er</sup> mars 2016.**
- Les candidats présélectionnés seront informés par mail aux environs du 15 mars 2016. Ils devront envoyer leur maquette du projet en volume pour confirmation de leur sélection avant le 20 mars 2016.
- La liste des candidats sélectionnés sera diffusée sur le site de l'Association organisatrice ([www.sculpture-julienne.fr](http://www.sculpture-julienne.fr)) et communiquée directement aux lauréats au plus tard le 15 avril 2016.
- Le choix du jury sera sans appel.

#### **ARTICLE 6 : EQUIPEMENT**

- Les artistes travailleront dans des espaces d'ateliers extérieurs, protégés, éclairés, installés par l'association organisatrice sur la Place Michel Feuillâtre, face à la Mairie de Julienne.
- Les organisateurs mettront à la disposition des sculpteurs une rallonge d'air comprimé à prise rapide, une alimentation électrique avec rallonge et un échafaudage, à l'exclusion de tout autre matériel.
- Chaque participant devra apporter ses propres outils et assurer la maintenance de son matériel. Une liste de loueurs et fournisseurs locaux sera à disposition sur demande.
- Un local fermé est prévu pour le rangement des outils.
- Les participants devront être équipés des protections nécessaires à leur activité (chaussures de sécurité, lunettes de protection, masque,...)

#### **ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ**

- L'artiste travaille sur son emplacement sous sa propre responsabilité et veille à la sécurité de son entourage. Le sculpteur sélectionné devra fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile et tous les documents nous assurant de sa protection sociale. En l'absence d'assurance, lors du premier jour du symposium, une décharge sera signée par l'intéressé, afin que la responsabilité de l'association organisatrice « Julienne, Métiers d'Art & Tourisme » ne puisse être recherchée.

#### **ARTICLE 8 : INDEMNITÉ**

- Pour sa prestation et à titre d'indemnité, chaque sculpteur recevra à la fin du symposium une somme de 1 500 euros (mille cinq cent euros) exclusivement sous forme de chèque bancaire ou par virement (prévoir un RIB pour le transfert), et correspondant à une facture.
- Les frais de déplacements des sculpteurs, en rapport au lieu de résidence, seront remboursés sur présentation de justificatifs originaux (titre de transport, carburant, péage, etc.), dans la limite de 300 euros.
- Aucune autre indemnisation ne pourra être réclamée.

#### **ARTICLE 9 : SÉJOUR**

- L'hébergement et les repas des sculpteurs seront assurés et pris en charge par l'association organisatrice "Julienne, Métiers d'Art et Tourisme" à partir du 4 septembre 2016 au soir jusqu'au 19 septembre 2016 matin. Les frais personnels (téléphone, boissons en dehors des repas, etc.) resteront à la charge des sculpteurs. Dès leur sélection, les artistes devront préciser s'ils ont un régime alimentaire particulier.
- Si l'artiste souhaite être accompagné d'une personne, celle-ci devra acquitter l'hébergement, les repas, les boissons et tous les frais inhérents à son séjour. Une fois la candidature acceptée, l'artiste nous précisera s'il souhaite venir accompagné (1 personne maxi). Dans la mesure des disponibilités, nous étudierons les possibilités d'hébergement en conséquence.

#### **ARTICLE 10 : EXPOSITION**

- Chaque sculpteur aura la possibilité de faire connaître son travail en exposant environ 10 sculptures de qualité dans la salle d'exposition "le Chai" de Julienne située à proximité des ateliers extérieurs et gardée en journée par des bénévoles. Les socles de présentation (fûts à Cognac) seront fournis par l'association organisatrice dans la limite de ses disponibilités. L'exposition sera ouverte au public aux heures habituelles des lieux. L'installation des sculptures se fera sous la responsabilité des sculpteurs (avec l'aide de membres bénévoles de l'association organisatrice). Fin de l'exposition le dimanche 18 septembre 2016 après la cérémonie de clôture.
- L'association organisatrice décline toute responsabilité quant aux dommages et vol que les œuvres pourraient subir.
- Il est demandé aux artistes d'assurer leurs œuvres tant pour l'exposition que pour le transport.
- Un pourcentage de 10% sur les ventes réalisées à l'exposition sera reversé à l'association organisatrice.

## ARTICLE 11 : COMMUNICATION

• La médiatisation de la Biennale sera assurée par l'envoi de dossiers de presse à la presse écrite, télévisuelle, généraliste et spécialisée, aux entreprises partenaires, aux collectivités régionales. Le grand public sera mobilisé par la production d'affiches et d'invitations.

L'ensemble de la manifestation sera communiqué sur le site [www.sculpture-julienne.fr](http://www.sculpture-julienne.fr) sur la page Facebook et sera relayé par le site de la commune de Julienne [www.julienne.fr](http://www.julienne.fr)

## ARTICLE 12 : DROITS

• 5 sculptures produites lors du symposium seront la propriété de l'association organisatrice "Julienne, Métiers d'Art & Tourisme" qui se réserve le droit de les utiliser comme elle le souhaite.

• 1 sculpture sera la propriété des « Marbres de France », notre partenaire pour ce symposium 2016, qui se réserve le droit de l'utiliser comme elle le souhaite.

• Les projets, les maquettes ainsi que les éventuelles publications des photos des œuvres à titre d'information, de publicité ou d'édition, deviendront la propriété de l'association organisatrice "Julienne, Métiers d'Art & Tourisme".

A cet égard, un contrat de cession des droits d'auteur sera signé par l'artiste qui ne conservera que son droit moral.

• Les entreprises privées et/ou les institutions publiques partenaires et sponsors de cette manifestation pourront utiliser et exploiter les images des œuvres de la Biennale de Julienne 2016 comme supports de communication.

• Pendant et après le symposium, les sculpteurs ne pourront pas s'opposer à la prise et à la diffusion de photos, de films ou autres supports.

## ARTICLE 13 : INSCRIPTION UNIQUEMENT PAR MAIL

Pièces à fournir pour l'inscription :

1- **A envoyer avant le 1<sup>er</sup> mars 2016 à Maryse OBOM, Présidente de l'association : [symposium.julienne@gmail.com](mailto:symposium.julienne@gmail.com) & à Marina GAJAC, Présidente du Jury de sélection : [c.comca@wanadoo.fr](mailto:c.comca@wanadoo.fr)**

• Curriculum Vitae.

• Règlement et formulaire d'inscription complétés datés et signés.

• 3 photos d'œuvres monumentales récentes mentionnant les dimensions et le lieu de réalisation, dont au moins une sculpture monumentale réalisée en Marbre.

• Dessin du projet, 4 photos de la maquette au 1/10<sup>ème</sup> du projet envisagé sur le thème de « Symbolique du 10 », photo de face, de profil, de dos, de 3/4 et les dimensions de la sculpture finie.

• Le titre définitif de l'œuvre, son sens et éventuellement sa symbolique.

• Une phrase résumant l'émotion de l'artiste et exprimant l'adéquation de l'œuvre proposée à la thématique 2016.

• Une photo récente de l'artiste.

2- **Pour les artistes présélectionnés**, il leur sera demandé d'envoyer **la maquette en volume au 1/10<sup>ème</sup> avant le 20 mars 2016** pour confirmation de leur sélection. **Adresse pour l'envoi de la maquette en colis « sécurisé » :**

**Marina Gajac. Association « Julienne, Métiers d'Art & Tourisme »**

**3, Impasse Barnabé - 34000 Montpellier.**

• **La date limite d'envoi des dossiers de candidature est le 1<sup>er</sup> mars 2016.**

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération par le jury. Le jury décide de l'admission définitive des candidats lorsque l'ensemble des documents demandés et maquettes lui aura été adressé. La liste des 6 artistes sélectionnée sera diffusée au plus tard le 15 avril 2016.

## ARTICLE 14 : CAUTION

• Chaque artiste sélectionné devra envoyer un chèque de caution de 300 Euros (non encaissé) pour valider sa participation. Ce chèque sera restitué après sa participation à la Biennale. En cas de sélection non suivie de participation, dans le cas où le sculpteur ne pourrait réaliser son œuvre du fait de son absence, de manque de sérieux dans son travail, ou pour toute autre raison, le contrat d'engagement sera rompu immédiatement, ce qui signifie l'encaissement du chèque, l'annulation de la commande et de la prise en charge de l'hébergement et la restauration.

**Règlement du 10<sup>ème</sup> Symposium International de Sculpture Contemporaine Monumentale sur Marbre à nous retourner avant le 1<sup>er</sup> mars 2016, signé et complété avec la mention "lu et approuvé"**

A ..... Le .....

**Nom et signature**

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

## 10<sup>ème</sup> Symposium International De Sculpture Contemporaine Monumentale sur Marbre Du 5 au 18 septembre 2016 à JULIENNE (Charente – France)

**Thème:** « Symbolique du 10 »

**NOM :** .....

**Prénom :** .....

**N° SIRET :** .....

ou Chambre des métiers (lieu et N°) : .....

ou Association artistique : .....

ou Autres : .....

**N° Sécurité Sociale :** .....

**Adresse :** .....

.....

**Code Postal & Ville :** .....

**Pays :** ..... **Nationalité :** .....

**Tél :** ..... **E-mail :** .....

**Site internet** ou blog : .....

Je m'engage à respecter toutes les conditions figurant dans le règlement du 10<sup>ème</sup> Symposium International de Sculpture Contemporaine sur Marbre dont j'ai pris connaissance.

Fait à ..... Le .....

Signature

**A renvoyer complété avec le règlement signé avant le 1<sup>er</sup> mars 2016 à :**  
[symposium.julienne@gmail.com](mailto:symposium.julienne@gmail.com) & [c.comca@wanadoo.fr](mailto:c.comca@wanadoo.fr)

